

## Inscription de la clinique au Registre des implants SIRIS Rachis (SIRIS Spine) Formulaire

# 1

SIRIS Spine fait partie du plan de mesure de l'ANQ et, à partir de janvier 2021, sera obligatoire pour tous les hôpitaux et cliniques ayant adhéré au contrat national de la qualité. Pour faciliter la lecture, le texte suivant utilise le masculin pour désigner les deux genres. En signant le formulaire, l'hôpital ou la clinique (y compris son personnel et ses médecins agréés) prend les engagements suivants envers la Fondation pour l'assurance de qualité en médecine des implants :

- d'enregistrer dans SIRIS Spine toutes les implantations primaires et les révisions de la colonne vertébrale effectuées par l'hôpital/la clinique (selon les spécifications et les types de chirurgie définis), à condition que le patient et le médecin aient donné leur consentement
- Obtenir préalablement de chaque médecin dont les interventions sont inscrites dans SIRIS Spine une déclaration de consentement conforme aux principes de la protection des données (formulaire ci-joint) et conserver celle-ci en lieu sûr.
- Avant toute inscription des patients au Registre SIRIS Spine, en guise de mesure d'assurance de qualité, leur préciser l'étendue du traitement et les utilisateurs des données puis obtenir une déclaration de consentement écrite conforme aux principes de la protection des données (modèle ci-joint).

- Conserver ces consentements en lieu sûr et les soumettre à la Fondation SIRIS (l'équipe de surveillance) sur demande.
- Engager les personnes responsables de SIRIS Spine à suivre l'auto-formation
- Payer les frais d'enregistrement de 50 CHF plus TVA pour chaque enregistrement effectué (comptabilité semestrielle, contrôle de la dénomination des interventions et des données de l'OFS).
- Assurer la protection des données et notamment prévenir tout accès non autorisé aux données du portail en ligne SIRIS Spine (noms d'utilisateurs, mots de passe) et à l'ensemble des données SIRIS.

De son côté, la Fondation pour l'assurance de qualité en médecine des implants s'est d'ores et déjà engagée à respecter à tout moment les dispositions sur la protection des données ainsi que le règlement des données de l'ANQ (ci-joint). En le signant, vous confirmez au nom de l'hôpital ou de la clinique que les personnes responsables ont lu ce formulaire ainsi que les annexes mentionnées et acceptent que ces dispositions s'appliquent dans l'hôpital ou la clinique.

D'autres informations relatives au Registre suisse des implants SIRIS figurent sur le site Internet [www.siris-implant.ch](http://www.siris-implant.ch).

### Nombre d'interventions réalisées par la clinique précédemment mentionnée (l'année précédente)

Spondylodèses dorsales et lombaires avec instrumentation pédiculaire	Spondylodèses ventrales cervicales	Vertébroplastie et cyphoplastie percutanées

### Fournisseurs de la clinique pour les implants rachidiens


Pour la mise en ligne définitive de la clinique sur le portail d'enregistrement SIRIS Spine, nous avons besoin des informations du formulaire 1 et des informations du formulaire 2 pour chaque service concerné de la clinique. Les informations relatives au nombre de cas en l'année précédente sont nécessaires pour le règlement des frais d'enregistrement. L'année suivante, la compensation est vérifiée et équilibrée sur la base des enregistrements réels et des chiffres de l'OFS.

Nom de l'hôpital, de la clinique (adresse de facturation)
Rue, Numéro
CP, Localité
Nom, Prénom (direction de l'hôpital)
Date

Signature

**Annexes :**  
déclaration de consentement du patient, déclaration de consentement du médecin, règlement des données ANQ

**Veillez retourner ce formulaire complété et signé à :**  
Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, Secrétariat ANQ, Weltpoststrasse 5, CH-3015 Berne

## Inscription de la clinique au Registre des implants SIRIS Rachis (SIRIS Spine) Formulaire 2

Informations pour la mise en ligne de la clinique et les collaborateurs<sup>1</sup> autorisés à accéder au registre

Nom de l'hôpital, de la clinique (tel qu'il doit apparaître dans le Registre et dans les évaluations)

Nom du service demandant l'inscription (tel qu'il doit apparaître dans le Registre et dans les évaluations)

Prénom Nom

Rôle 1  Rôle 2  Rôle 3  Rôle 4  Rôle 5  Rôle 6

E-mail<sup>2</sup>

Prénom Nom

Rôle 1  Rôle 2  Rôle 3  Rôle 4  Rôle 5  Rôle 6

E-mail<sup>2</sup>

Prénom Nom

Rôle 1  Rôle 2  Rôle 3  Rôle 4  Rôle 5  Rôle 6

E-mail<sup>2</sup>

Prénom Nom

Rôle 1  Rôle 2  Rôle 3  Rôle 4  Rôle 5  Rôle 6

E-mail<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Un ou plusieurs rôles possibles par personne.

<sup>2</sup> L'adresse électronique personnelle est nécessaire pour la transmission des identifiants d'accès personnels, les adresses électroniques non personnelles ne sont pas prises en charge.

- |   |   |
|---|---|
| Rôle 1 - <b>Administrateur de la clinique</b> | peut visualiser toutes les données de la clinique (tous les services) et gérer leur utilisation.              |
| Rôle 2 - <b>Export pour la clinique</b>       | peut exporter les données pour la clinique (tous les services).   |
| Rôle 3 - <b>Administrateur du service</b>     | peut visualiser toutes les données d'un service de la clinique et gérer leur utilisation pour ce service.     |
| Rôle 4 - <b>Export pour le service</b>        | peut exporter des données pour le service.  |
| Rôle 5 - <b>Saisie des données</b>            | peut saisir les données et accéder aux données identifiables du patient                                       |
| Rôle 6 - <b>Opérateur</b>                     | peut saisir les données, accéder aux données identifiables des patients, les exporter et établir des rapports |